

APRC

créée
en 1978

Association Pour une
Retraite Convenable
25, rue Lamartine B2,
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

BULLETIN D'INFORMATION

Octobre- novembre-décembre 1998

Directeur de la Publication : Jean DROILLARD.

Nouv. série. N°8

Prix du numéro : 15F

SOMMAIRE

Edito J. Droillard

I. Quoi de neuf du côté des politiques et des autorités religieuses? J. Droillard p.2

II. Vie des régions. p.3-7

1.- APRC de L. A. (Nantes)

Echos de la rencontre du 26/9

Dans le courrier des lecteurs de Ouest-France

2.- APRC de la Loire (St Etienne)

Echos de la rencontre du 21/10

3.- APRC de Bourgogne (Dijon-
Chalon/Saône-Beaune)

Echos de 3 rencontres

4.- APRC de Rhône-Alpes

Echos de la rencontre du 5/12

5.- APRC de Bretagne

6. Repérage des AMC dans le

Maine et Loire.

III.-Comment faire avancer la

cause des ex-congréganistes

femmes p.7

IV.- Des ex-religieux se

rencontrent p.9

- dans le Sud-Est

V.- Pourquoi je suis membre

associé p.10

Témoignages

VI.- Un peu d'histoire pour

comprendre aujourd'hui

Retour aux sources J. Bassot p.11

VII.- Questions pratiques

L. Le Guen p.12

VIII.- Courrier des Lecteurs

p.13

IX.-L'APRC sur Internet p.16

X.- Nécrologie p.16

XI.- Une nouvelle session de

formation p.17

XII.- Adhésion-Cotisation

p.18

1999. PERSEVERER

Nous voilà déjà en 1999!

Cette année va-t-elle nous apporter une nouvelle heureuse? Sait-on jamais ?

Nos vœux ?

La persévérance! Cette "grande vertu", qui aurait sa place dans le traité si bien nommé du philosophe Comte-Sponville,* je propose à toutes et tous de la pratiquer cette année.

Cette vertu qui se caractérise par le refus de l'abandon, le refus de renoncer, le refus de jeter le manche après la cognée, qui se caractérise aussi par la capacité à continuer, à remettre cent fois sur le métier notre ouvrage, sans nous arrêter aux refus antérieurs.

Il est vrai qu'il en a fallu de la persévérance à toutes celles et à tous ceux qui depuis 22 ans (les premiers contacts ont eu lieu en 77, avant la création de la CAMAVIC) ont posé le problème de notre retraite, l'ont tourné et retourné, l'ont creusé pour montrer la

pertinence et la justesse de notre demande.

Si chaque adhérent(e), chaque membre associé(e) continue à manifester son soutien à l'action présente de l'APRC (comme en témoignent vos nombreux courriers, les rencontres locales, les démarches près des responsables religieux et politiques), nous, les membres du Conseil d'Administration, nous persévererons dans nos démarches et nous appuierons, selon nos moyens, les initiatives de celles et ceux qui s'investissent avec nous dans leur tentative de dialogue avec leurs responsables ecclésiastiques ou religieux.

Alors amies et amis, courage pour avancer ensemble et efficacement.

J. Droillard



* *Petit traité des grandes vertus*,
éd. PUF, 1995.

I.- QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DES POLITIQUES ET DES AUTORITÉS RELIGIEUSES ?

En ce début d'année 99, que pouvons-nous dire en regardant ce qui s'est passé sur les trois derniers mois de 1998?

□ Nous avons mené une *campagne près des Pouvoirs Publics*. Le vote de la loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour 1999 a été l'occasion pour nous de sensibiliser les hommes politiques sur le niveau de la pension de base CAMAVIC et de ses conséquences pour celles et ceux qui ont quitté les institutions ecclésiastiques et religieuses.

Nous avons ciblé deux points d'entrée : le *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité* d'une part et les *députés membres de la Commission des Affaires Sociales* d'autre part.

◆ Le *Ministère des Affaires Sociales* tout d'abord parce que c'est le Ministère qui élabore les projets de loi et c'est là, à la source, que peuvent être envisagées et aménagées des propositions modifiant l'existant, mais c'est là que le bât blesse, car toute modification doit rester dans le cadre législatif et constitutionnel actuel. Ainsi toute dépense nouvelle doit s'appuyer sur des recettes correspondantes. Traduction concrète : toute revalorisation de la pension de base CAMAVIC ne peut s'envisager que sur des cotisations nouvelles et le relèvement des cotisations ne peut venir que de la demande des parties concernées, à savoir les autorités ecclésiastiques et religieuses. Or aucune de-

mande de cette sorte n'a été formulée par les dites autorités et le Ministère n'entend pas prendre l'initiative de saisir ces mêmes autorités, tout en étant favorable à une rencontre, à son initiative et en sa présence, entre les autorités ecclésiastiques et religieuses et l'APRC.

◆ Les députés *membres de la Commission des Affaires Sociales* aussi.

En effet le projet de loi est travaillé par cette Commission qui peut y apporter des amendements, acceptés ou rejetés par le gouvernement. Le Président de la dite Commission et les rapporteurs de ce projet de loi à l'Assemblée nationale ont été saisis directement par nous du problème du niveau de retraite CAMAVIC pour les AMC. Par l'intermédiaire des "correspondants locaux" de l'APRC, plus de 50 députés ont été interpellés sur notre problème et l'ont soulevé dans les débats de cette commission. Un amendement a même été proposé au vote de cette commission. Voici en quels termes le "*Bulletin des Commissions, n°24, 1998, du lundi 19 au jeudi 22 octobre - page 3266*" rend compte de cet amendement : "*la Commission a adopté un amendement présenté par Monsieur Yves Nicolin invitant le gouvernement à revaloriser de manière substantielle la pension de base versée par la CAMAVIC aux anciens membres d'institutions ecclésiastiques ayant rejoint la vie civile, après que le Président Jean Le Garrec eut estimé l'amendement*

irrecevable au regard de l'article 40 de la Constitution, mais nécessaire pour susciter un débat sur la situation très difficile des personnes ayant quitté la vie ecclésiastique."

En définitive, si la loi n'aborde pas du tout la question et si donc rien n'est changé, il reste que des élus ont bien vu le problème, mais n'y ont pas apporté de réponse puisqu'elle ne pourrait l'être qu'avec l'accord des autorités religieuses.

□ Nous avons aussi gardé le *contact avec les autorités religieuses*.

Une rencontre avec le P. Duval, archevêque de Rouen, nouveau président de la Tripartite a eu lieu le 10 juin. Il nous a écoutés et promis une réponse. En octobre, nous avons su que cette réponse viendrait peut-être pour Noël. Il est vrai qu'entre-temps avait lieu l'Assemblée générale des évêques à Lourdes. Quelques jours avant cette assemblée, nous avons été informés que notre demande viendrait à l'ordre du jour.

Après avoir été informés de la réalité d'un débat à Lourdes et après avoir adressé un courrier au Père Duval, lui rappelant que nous attendions une réponse, nous avons reçu de lui une lettre datée du 28 décembre qui nous a donné les précisions suivantes : "*J'ai demandé à quelques évêques s'ils accepteraient de réfléchir à la question et d'étudier l'éventualité d'introduire des modifications dans la pratique*

existante. Ce groupe se retrouvera bientôt avec les membres ordinaires de la Tripartite."

Cette initiative du Père DUVAL intervient après un vote des évêques ne souhaitant pas modifier la "pratique existante".

Voilà! Notre problème a bien été entendu. Quelle sera la réponse? C'est là toute la question.

Entre-temps, le document "Des femmes prennent la parole", tiré à 400 exemplaires a été diffusé largement, y compris par des religieuses de l'APSECC. Merci à elles!

De tout cela, il nous reste à attendre les fruits.

J.Droillard.

II.- VIE DES RÉGIONS.

1.-APRC de Loire-Atlantique (Nantes)

Echos de la rencontre du 26/9

11 présents, 7 excusés.

Réactions et commentaires sur les orientations de l'APRC, définies par l'AG du 7 juin et rappelées dans le Bulletin n°7. Globalement le groupe approuve les orientations définies par l'Assemblée Générale.

Informations sur les actions en cours : au plan local :

Presse. Envoi à Ouest-France, en juin, d'un texte sur la non-réponse de l'Evêque à nos courriers de juin 97. Parution début juillet, de ce texte remanié à la demande du responsable de Nantes-Forum d'O-F.

Envoi à Ouest-France et Presse-Océan, en septembre d'un autre texte sur la liberté de conscience. Texte paru le 19 octobre dans le courrier des lecteurs et provoquant deux réactions en chaîne (lire ci-après).

Députés : Rencontres avec M.F. Clergeau en juin, avec son assistant parlementaire en septembre. Ils appuient nos demandes de contacts avec le Ministre et la Commission des Affaires Sociales.

Lettres à Claude Evin et Edouard Landrain, membres de la Commission.

APSECC44 Rencontre avec le bureau APSECC44, le 22 septembre pour préciser les objectifs de chaque association. Le point à noter: l'APSECC demande aussi maintenant une revalorisation de la retraite CAMAVIC, revalorisation immédiate et au niveau du minimum contributif du Régime Général.

Quelques actions à engager au plan local :

- ♦ diffuser au maximum le Dossier de Presse élaboré par la coordination locale,
- ♦ rédiger un texte présentant les revendications de l'APRC de façon la plus claire possible pour nous faire connaître du grand public non averti. Ce texte a été réalisé. On peut le demander à la Coordination APRC44, 18 bis, rue E.Larcher, 44000 NANTES.
- ♦ s'informer sur l'ONL (Observatoire Nantais des Libertés)
- ♦ reprendre contact avec des collègues ayant quitté l'institution et dont on n'a pas de nouvelles depuis un certain temps,
- ♦ tenter un chiffrage des trimestres CAMAVIC totalisés par tous les prêtres du diocèse de Nantes partis. Dans la foulée du diocèse de St

Etienne et d'un autre qui s'y prépare, cette étude chiffrée pourrait être présentée à l'Evêque en vue d'un versement complémentaire,

- ♦ envoyer aux "sympathisants" venus à la réunion d'avril dernier un courrier retraçant les actions menées depuis cette date + dossier de presse + dépliant APRC,

- ♦ poursuivre le travail à partir de l'enquête sur les religieuses et voir si une réunion est possible entre ex-religieuses seules,

- ♦ poursuivre les contacts avec les députés de la Commission des Affaires Sociales,

- ♦ préparer la participation à la manifestation des retraités, participation au nom de l'APRC avec distribution de l'article de Libération,

- ♦ faire connaître l'existence de l'APRC aux deux derniers qui viennent de quitter l'institution.

Débat sur nos revendications à travers le Courrier des Lecteurs du journal OUEST-FRANCE:

1ère intervention parue dans O.F. du 19/10/98 :

"Des laïcs chrétiens et des membres de l'APRC (Association pour une retraite convenable) :

"On ne peut oublier les déclarations de Jean-Paul II à l'occasion de ses voyages à travers le monde. Les évêques de France eux-mêmes n'hésitent pas à parler et à soutenir des ouvertures d'églises quand la justice ou le simple droit à l'hospitalité le demandent.

Comment se fait-il alors que l'Eglise romaine se montre si frileuse quand il s'agit de son propre fonctionnement, d'y faire respecter la justice et la liberté de ses membres ? Il est un domaine où l'Eglise catholique de France se montre particulièrement injuste. Il s'agit des moyens de vivre, par le biais du montant de la retraite, qu'elles restreint à

ceux qui ont fait le choix de réorienter leur vie, après un temps de travail dans un ministère de prêtre ou une institution religieuse. Nous voulons faire connaître à l'opinion publique cette situation que plusieurs décennies de tentatives de dialogue n'ont pas pu faire évoluer.

Ainsi, quand une religieuse quitte sa congrégation après 25 ans de présence, la part de retraite qui lui revient à 65 ans, pour cette période est calculée de la manière suivante : (1967x25):37,5 (37,5 ans =150 trimestres) au lieu de (5900x25) : 37,5. De même, si un prêtre cesse son ministère de sa propre volonté après 30 ans de service, sa retraite est calculée ainsi : (1967x30) : 37,5 au lieu de (5900 x30):37,5. Si les mêmes quittent l'exercice de leur ministère à 65 ans, en précisant qu'ils renoncent à leur statut de prêtre, religieux ou religieuse, le montant de leur retraite à taux plein est : 1967f. S'ils gardent leur statut, ils reçoivent pour vivre l'équivalent de 5.900f.

L'Eglise ne reconnaît pas à ceux qui sont partis le droit élémentaire de vivre convenablement, comme si le fait de partir était considéré comme une faute méritant sanction. Lorsqu'il s'est agi pour les évêques de France, de justifier leur combat pour la liberté de choix d'une école, ils ont pu déclarer: " Il n'est pas de liberté réelle sans moyens de la mettre en oeuvre". Comment ne pas demander que cette maxime s'applique tout simplement aux retraités dont nous parlons ici ?"

2ème intervention le 9 novembre 98 provenant d'un prêtre-ouvrier de Loire Atlantique, prétendant réfuter nos arguments.

M. J. Patron de Trignac (Loire-Atlantique), revient sur la retraite des anciens ministres du culte évoquée dans un récent "Courrier des lecteurs"

"Des laïcs chrétiens et des membres de l'APRC (Association pour une retraite convenable) voudraient faire croire, chiffres à l'appui, que

l'Eglise catholique "se montre particulièrement injuste...par le biais du montant de la retraite qu'elles restreint à ceux qui ont fait le choix de réorienter leur vie, après un temps de travail dans un ministère ou une institution religieuse".

Personnellement, en tant que prêtre-ouvrier, je me trouve dans cette même situation. Avant de commencer le travail salarié en 1965 (ce qui est une forme de ministère), j'étais prêtre en paroisse pendant plus de dix ans (43 trimestres exactement). Pour cette période, la caisse de retraite des cultes (Camavic) me verse 7 348F par an, soit 612 F par mois... et l'Eglise ne complète rien du tout. Pourquoi une si petite somme pour dix années?

L'explication est simple. Les prêtres et religieux ne cotisent pour leur retraite que sur une petite partie de leurs revenus, alors que les salariés cotisent sur la totalité de leurs salaires. Il est tout à fait normal et juste que la retraite soit calculée sur les cotisations versées. D'ailleurs, ceux qui réclament aujourd'hui ont-ils demandé hier la déclaration réelle de tous leurs revenus et avantages pour un meilleur versement de cotisations pour la retraite et, éventuellement, pour être imposés sur les revenus? La critique me semble un peu trop facile. Ce qui est certain, c'est qu'à 65 ans, la caisse des cultes (Camavic) verse à tous les ayants-droit exactement les mêmes prestations selon les trimestres de cotisations. Pour y parvenir, elle doit faire appel à la caisse du régime général (Sécurité Sociale). Beaucoup de régimes particuliers sont d'ailleurs dans la même situation. Mais où est l'injustice?

Que l'Eglise décide de verser un complément aux retraités, qui restent à son service avec plus ou moins d'activités, c'est son droit le plus strict qui ne relève nullement de l'injustice, qui ne porte atteinte à aucun droit, mais veut exprimer une certaine "reconnaissance" que je trouve tout à fait normale si

c'est possible. Personnellement, je ne revendique pas ce "surplus". Comme tous les retraités que je connais je ne m'adresse à aucun de mes anciens employeurs pour demander un complément de ma retraite qui est, c'est vrai, insuffisante."

3ème intervention parue le 16 décembre :

"Les retraites du culte
C.B. de Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique) :
"Tributaire pour 76 trimestres (50% de ma vie active) de la Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes(Camavic), mes droits à pension vieillesse pour cette période se montent en tout et pour tout à 997F en 1998. J'ai été assez choquée par les propos d'un lecteur qui prétend "être, en tant que prêtre-ouvrier, exactement dans la même situation" que ceux qui ont quitté l'institution ecclésiastique. Il omet de dire que, contrairement à ces personnes, il peut dépendre encore financièrement de l'Association diocésaine de Nantes, qui procure en 1998 à ses "prêtres retirés" un revenu mensuel garanti de 5987F (à moins qu'ils n'atteignent ce montant par d'autres retraites, il est vrai) et certains avantages, comme, par exemple, une maison de retraite dont il pourra éventuellement bénéficier le moment venu. Si mes 76 trimestres étaient calculés sur la base de ce montant, j'aurais bien mauvaise grâce à me plaindre."

L'APRC, l'Association pour une retraite convenable, de Nantes (Loire-Atlantique), ajoute :

"Est-ce un système juste celui qui exclut du calcul de la retraite "officielle" 60% des ressources jugées nécessaires par l'Eglise elle-même pour vivre décemment ? Quel régime de retraite a de telles pratiques? En réalité, les problèmes actuels naissent de ce que la caisse des cultes est un système de Sécurité sociale "bricolé".

S'étonner que nous n'ayons pas demandé à cotiser

davantage, pour percevoir davantage, c'est oublier que, pour l'essentiel de la période concernée, il n'y a pas eu de cotisation puisqu'il n'y avait pas de Sécurité Sociale pour le personnel ecclésiastique : il y a eu "validation gratuite". Même après la mise en place de la caisse des cultes, en 1978, et même après la modification de la loi en 1998, nous sommes dans un système à cotisation et à prestation forfaitaires. Nous ne sommes ni au régime général où les cotisations sont établies sur les salaires, ni au régime de l'assurance personnelle. Si nous réclamons quelque chose aux autorités religieuses, c'est que les données ne sont pas les mêmes. A la caisse des cultes, la retraite est dérisoire : 1967F par mois, elle ne peut être perçue qu'à 65 ans et il n'existe pas de retraite complémentaire.

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a reconnu le bien-fondé de la demande de l'APRC et formulé le voeu que l'injustice soit corrigée."

Ne nous laissons pas d'écrire dans la Presse à temps et à contretemps pour éveiller et réveiller l'opinion et les milieux religieux! NDLR

2.-APRC de la Loire (St Etienne)

Extraits du compte rendu de la réunion du 21 octobre 1998. 11 présents. 6 excusés.

Nouvelles :

A.T. a quitté son travail de l'hôpital à 60 ans et a été embauché par l'évêque de St Etienne comme responsable de l'aumônerie de Lycée.

M.F. et R.M. ont animé un peu la manif intersyndicale des retraités à Lyon le 22 octobre.

A.G. de Lyon : juin 98 : Suite aux articles de Presse, FR3 a interviewé Michel Oddou et Roger Millet le 21 août et ils ont eu droit à 90 secondes d'antenne et à 3 phrases... mais

ça a fait causer quand même dans le landerneau local!!!

Courrier aux Députés de la Loire qui font partie de la Commission des affaires culturelles familiales et sociales pour leur demander d'intervenir en notre faveur. Deux ont répondu favorablement.

Du côté des autorités religieuses: Hubert Barbier, évêque d'Annecy, nous répond qu'il fait confiance à Joseph Duval, président de la Tripartite... Mais nous sommes informés par Michel Oddou que les responsables financiers de la région Centre-Est prévoient de se réunir pour parler de ce qui se fait à St Etienne et peut-être pour suivre l'exemple... Tout en sachant qu'à St Etienne, seul le problème des ex-prêtres stéphanois a commencé d'être pris en compte.

L'APRC LOIRE n'est pas au bout de ses peines et nous continuons de parler de nos revendications autour de nous et d'être pleinement solidaires des actions de l'APRC nationale. Pour 1999, nous allons nous occuper des dossiers de 5 ex-confrères afin qu'ils touchent le complément diocésain.

D'autre part un ex-prêtre de St Etienne qui habite actuellement en Côte d'Or nous a alertés. Nous sommes intervenus pour lui et il a touché le 30 septembre le complément diocésain avec le cumul des arriérés depuis janvier 96. Il nous remercie pour notre action.

Nous écrivons aussi à tous ces bénéficiaires pour leur demander d'adhérer à l'APRC- si ce n'est déjà fait - par solidarité avec tous ceux et celles qui ont encore rien obtenu de la part de leur diocèse ou de leurs supérieurs majeurs.

Notre prochaine rencontre aura lieu le jeudi 11 mars 1999

R. Millet.

3.-APRC BOURGOGNE (Dijon, Chalon/Saône,Beaune)

Rencontre à DIJON, le 26/9 des membres APRC Côte-d'Or et Yonne : 5 présents et 6 excusés sur 14 invités.

L'un d'entre nous a exposé au conseil presbytéral de Dijon notre situation et nos attentes. Pas de réactions à ce jour.

Envoi d'une lettre aux membres associés. Information sur nos actions et leurs résultats. Appel pour renouvellement des adhésions et invitation à faire des adhérents.

Courrier à deux députés du 21 et du 71 de la Commission des Affaires Sociales. Tous deux ont répondu favorablement. Démarche à l'évêché pour obtenir la liste des AMC 21 (45); Réponse positive.

Rencontre APRC 71,
Chalon/Saône le 14/11

4 présents, 3 excusés sur 13 invités. 3 nouveaux AMC jusqu'ici pas adhérents. Sur 3 AMC religieuses adhérentes, aucune n'est présente.

Informations techniques aux nouveaux. Projets d'articles de presse. Les amis de Saône et Loire souhaitent se joindre aux réunions de Côte-d'Or. Du coup, les rencontres auront lieu à Beaune.

Réunion à Beaune le 5/12

11 présents, 7 excusés sur 31 invités.

Rédaction d'un courrier à l'évêque et au conseil presbytéral pour leur rappeler nos contacts antérieurs, et aux personnes influentes auprès des autorités religieuses. Ce

courrier est à envoyer après les conclusions de la commission créée par les évêques à Lourdes.

Courrier aux AMC non adhérents à l'APRC en vue de leur adhésion et pour recenser les données nécessaires afin de permettre à l'évêque d'établir un budget prévisionnel, s'il se décide à réfléchir à nos revendications.

Article pour la presse. Nous avons réalisé avec FR3 BOURGOGNE une émission T.V. sur nos attentes face aux évêques. Les échos recueillis à la suite sont favorables dans le public. A l'évêché cela a occasionné des débats, mais nous n'avons eu aucun retour officiel. Il convient donc de continuer à remuer les consciences.

Michel Garneret.

Correspondant local pour la Bourgogne.

4.-APRC Rhône-Alpes

Réunion du 12 décembre.

Nous nous retrouvons 18, venus de la Région (Annecy-Grenoble - Lyon) à Villeurbanne, pour cette rencontre, dont 2 ex-religieuses, 3 ex-religieux et 13 ex-diocésains. De plus 6 excusés, ne pouvant être là.

Dans un premier temps, Marc Rochet nous informe des démarches faites au plan national et au plan régional, depuis l'A.G. du 7 juin dernier :

- *auprès des pouvoirs et responsables politiques* : un "message" est passé et semble-t-il entendu : la Camavic sert une retraite qui ne permet pas à ses bénéficiaires de vivre "décemment".

- *auprès des autorités religieuses* : rencontre de Jean

Droillard et Jacques Bassot avec Mgr Duval, et entretien avec Mgr Jeuffroy qui soumettra des propositions à l'Assemblée des Evêques et Supérieur(e)s Majeur(e)s à Lourdes.

Puis nous nous répartissons en 3 *carrefours* pour mettre chacun au travail :

- *ex-religieux et religieuses* : tour d'horizon - peu de dialogues avec les responsables qui attendent la décision de la Tripartite.

- *ex-diocésains de la Région* (Gap-Dijon - Vienne- Grenoble- Belley- Annecy)

- *ex-diocésains de Lyon* : difficulté de faire un état précis des "partis". Chacun s'engage à prendre des contacts précis pour avancer.

Nous pensons faire une nouvelle rencontre avant l'A.G.1999 pour mettre en commun ce qui aura été fait.

5.-APRC BRETAGNE

Ste Anne d'Auray 1998

Nous étions une vingtaine à notre 5ème rencontre annuelle des "correspondants Bretagne" à Ste Anne d'Auray, le 21 novembre 1998.

Le matin, Louissette Gicquel nous donna les dernières nouvelles du national : mise en place des correspondants régionaux et départementaux, action renouvelée auprès des parlementaires (45 effectivement contactés), rencontre avec Mgr DUVAL et retombées escomptées de la Conférence épiscopale de Lourdes.

L'on se répartit ensuite en 3 *carrefours*, sous la responsabilité de la "Troïka" animatrice de la région.

1.- *Ex-diocésains* avec Henri Gicquel. On travailla surtout sur la possibilité d'étendre aux diocèses bretons l'expérience de St Etienne (confortée par celle de Nîmes). On espère pouvoir donner plus de précisions dans quelque temps.

2.- *Ex-religieuses* avec Louissette Gicquel. Elles n'étaient que 3 : c'est le point faible de la Bretagne: la sous-représentation des femmes. Un nouvel effort a été décidé dans deux directions en utilisant au maximum le dossier: "*Des femmes prennent la parole*" :

a) prospection bouche-à-oreille et rencontres partielles dans les départements.

b) démarches plus systématiques auprès des maisons-mères de la région.

3.-*Ex-religieux* (prêtres et laïcs) avec Henri Perennou. C'était leur première réunion spécifique.

L'après-midi vit la mise en commun avec échanges sur les perspectives d'action retenues par chaque délégation départementale.

UNE DATE A RETENIR :

La rencontre traditionnelle des adhérents APRC de Bretagne (et de leurs amis) à GUERLEDAN a été fixée au SAMEDI 19 JUIN 1999.

Qu'on se le dise!

J.C. Gourvès.22.12.98



**6.-Repérage des AMC
dans le Maine et Loire**

A la dernière Assemblée Générale, il a été décidé de "développer et d'animer le réseau de nos relations avec nos anciens collègues en faisant appel à notre mémoire et à nos différentes connaissances."

J'ai pris l'initiative d'envoyer une lettre, fin novembre, aux adhérents-APRC, originaires du même diocèse que moi. Cette lettre fut envoyée même à ceux qui ne sont plus actuellement dans ce diocèse et qui sont dispersés dans toute la France et même jusqu'au Brésil. Il a été possible de retrouver le nom et l'adresse d'ex non-adhérents. Nous sommes maintenant quelques-uns à mener à bien cette recherche.

On est parti avec 28 noms + 3 membres associés restés dans le diocèse. On vient de dépasser 90 au 15 décembre... alors que nous avions tablé sur 50!

Pourquoi cette action ?

Dans un premier temps pour répertorier les partis, leurs adresses, leur nombre de trimestres CAMAVIC déjà perçus pour les retraités et à percevoir pour les autres. Nous nous donnons jusqu'au 1er février.

Dans un deuxième temps, nous calculerons ce que coûterait à l'Evêché un "éventuel complément" à la Camavic basé prioritairement sur le MIG au prorata des trimestres validés. Une réunion sera nécessaire.

Dans un troisième temps, préparer une rencontre avec l'évêque pour lui présenter notre requête. Nous voudrions joindre à notre démarche les ex-religieuses qui ont travaillé directement pour le diocèse et ont été pendant ce temps, prises en charge par lui. Yves Leray.

**III.- COMMENT FAIRE AVANCER LA CAUSE DES
EX-CONGRÉGANISTES FEMMES?**

**La commission des femmes
des 7 et 8 novembre**

Nous étions 12 présentes et Jean DROILLARD le président actuel de l'APRC était avec nous.

Le 8 novembre au soir de 48h. de réunion, nous avons l'impression de "patauger" un peu. Pourtant nous avons apprécié la "rencontre". Chacune de nous est riche de son expérience, et il y a toujours beaucoup de fraternité entre nous...

Notre travail était basé sur le document issu du questionnaire. Il est largement apprécié par ceux qui veulent prendre la peine de le lire. Mais ce n'est pas pour autant que les supérieures majeures nous invitent à nous asseoir à une table d'échange ou de recherche.

Alors que faire?

● Continuer...Faire connaître l'APRC et par notre action aider celles qui sont en difficulté au moment de la retraite.

● Nous souhaitons que celles qui le peuvent contactent leur ex-congrégation ou l'ex-congrégation d'une amie proche pour dire et redire notre demande à accéder à une retraite convenable.

● Nous décidons de faire retirer en l'état le document "Des femmes prennent la parole" en attendant d'y voir plus clair, sur une autre "mise-en forme". A ce jour ce document est utilisable et utilisé tel quel. Au besoin demandez-le à

Louisette Gicquel,
1, rue des Carrières, 35410
CHATEAUGIRON, (pour le
prix de 40F. + les frais d'envoi).

● Nous aimerions avoir des échos sur ce qu'il suscite comme réflexions ou démarches. Ecrivez-nous. N'hésitez pas à nous dire comment vous souhaiteriez qu'on avance dans notre démarche et ce que vous pouvez faire :

- 1) pour sa remise en forme
- 2) pour la rencontre des supérieures majeures ou des supérieures de nos ex-congrégations.

A titre d'information je vous indique que, à partir des données proposées dans un bulletin antérieur, pour une rencontre de nos ex-supérieures, j'ai reçu un appel de la supérieure de mon ex-congrégation.

En effet, j'ai procédé comme indiqué p.13 du bulletin n°7, et la supérieure de mon ex-congrégation m'a elle-même demandé de lui envoyer les résultats de mes calculs pour qu'elle puisse en attribuer le bénéfice à une AMC.

Bien sûr, il s'agit d'un cas isolé... Bien sûr, cette supérieure n'a pas pris de décision globale pour l'ensemble des "ex" de la congrégation. Mais je trouve cette démarche très signifiante pour nous. Nous sommes "crédibles" dans nos demandes. Et, si "une hirondelle ne fait pas le printemps", je veux quand même croire que c'est une première étoile au firmament de nos solitudes et de nos quêtes...

Alors à vos marques!!!

Bonne santé à toutes et chacune. Très bonne année dans la sérénité et la bienveillance. A bientôt de vos nouvelles.

Bertie Gaven.

Trois réactions au dossier "Des femmes prennent la parole"

"C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu, dès sa réception en juin, le dossier des résultats de votre enquête. Je viens de le reprendre. Travail de sociologue faisant prendre conscience d'une curieuse population, chaque membre ayant vécu solitairement un drame analogue, ayant éclaté en une grande diversité de situation et majoritairement réunie par des difficultés au moment de la retraite.

En ce qui concerne les "anciennes" consultées par votre enquête et leurs situations de retraite, pour précaires et injustes qu'elles soient, il n'y a, à mon sens, rien à attendre des congrégations, il n'est que de lire les difficultés de "séparation", les luttes pour vivre et les rejets de toute sollicitation pour s'en convaincre.

En revanche, peut-être pourriez-vous, par vos interventions, obtenir des manières de faire plus conformes à la justice pour celles- s'il s'en trouve encore- qui à présent auraient à quitter une communauté religieuse.

Par ailleurs, s'il existe encore des jeunes filles qui "entrent" dans les Congrégations religieuses, ce que vous semblez sous-entendre, si j'ai bien compris vos propositions p.23-24, peut-être pouvez-vous suggérer qu'aucune recrue ne puisse être admise sans posséder, sinon un métier, du moins une solide formation professionnelle de manière à être capable, en cas de rupture, de gagner sa vie. Vos idées

d'intervention des Congrégations pour "prendre en charge au moins partiellement... une participation au financement des formations professionnelles.." p.24 etc... sont des idées justes et généreuses mais à mon avis insuffisantes car elles reposent sur les aléas de la bonne foi et de la générosité de congrégations diverses...

Quant à vos revendications en ce qui concerne la Retraite, elles me paraissent évidentes. Il ne devrait pas s'agir en la matière de "pieux langage" mais de simple justice. Cela devrait commencer par l'obligation pour toute communauté de déclarer tout travail à la Sécu avec cotisations, etc.. et restitution au prorata des années...etc...

D'autre part je ne suis pas d'accord du tout avec un appel "à tous les citoyens de ce pays et à leurs représentants politiques"...(p.33). Ils n'ont à mon sens rien à voir là-dedans. Toutes ont travaillé, les congrégations concernées en ont tiré des bénéfiques, à elles en simple justice d'aider celles qui sont dans le besoin. Puissent vos interventions au moins donner mauvaise conscience à la CSM!!!

Je pense toutefois que, seule la solidarité qu'avec vos convictions et votre enthousiasme vous pouvez solliciter, peut apporter aux plus démunies une aide efficace.

Bravo et sympathie."
A.G.58.

"Louissette, Bertie et vous toutes...qui avez entrepris ce travail d'enquête sur les "ex"

comme on dit : vous avez tenu parole, merci pour cet envoi!

C'est un travail sérieux que vous avez réalisé sur ce sujet tabou, en privilégiant bien entendu cet aspect humain qui a été le plus souvent bafoué, il faut bien l'admettre... merci à vous toutes.

Merci à tous ceux qui avec vous à l'APRC ont réalisé tout ce travail de réflexion et de propositions (amplement justifiées!) et qui va dans le bon sens pour un tas de raisons que cette enquête laisse deviner... même si elle reste forcément limitée et incomplète. Mais celles qui sont restées, les laissées-pour-compte, du "système"... sans vous le resteraient encore longtemps... (jusqu'à extinction de l'espèce, probablement?).

Comme l'exprimait si bien l'une d'entre nous : "Tout est si compliqué... et si difficile d'envisager le problème de l'extérieur par rapport à la manière de le voir de l'intérieur de l'Institution Eglise... on est sur deux longueur d'ondes..." Cela, la grande majorité n'a pu que vivement et douloureusement le ressentir!

"J'ai choisi la vie en quittant" disait une autre...

Alors pour faire face, pour tenir dans ces conditions, on n'avait pas tellement le choix... on pourrait l'appeler: la fuite en avant! "

S.T. 49.

"Avec beaucoup de retard, je viens vous remercier de m'avoir fait parvenir l'enquête "féminine".

Vous avez dû travailler ferme pour dépouiller ces enquêtes et

surtout pour réaliser une synthèse riche, de ces témoignages poignants, douloureux, variés...

Pour beaucoup d'entre nous l'intégration dans le monde du travail n'a pas été facile.

Et maintenant, à l'âge de la retraite, il faut se contenter d'un faible revenu... Peut-être qu'un jour les autorités religieuses feront un effort de compréhension; Souhaitons-le... L'APRC doit continuer à se battre, à dialoguer avec les autorités civiles et religieuses. La Camavic pourrait faire preuve d'un peu plus de compréhension. Je sais qu'il n'est pas facile de faire changer les mentalités de ces gens confortablement à l'abri des "intempéries". Les pauvres ne sont pas dans les congrégations religieuses.

A nouveau, je vous remercie, c'est avec grand plaisir que je relis les résultats de l'enquête, avec plaisir aussi j'aime recevoir les nouvelles de l'APRC.

A.M.M. 85

A propos d'un week-end en Sologne.

Les circonstances m'ont amenée à rencontrer Anne Pontillé, ex-religieuse, auteur du livre "Dieu ne m'a pas parlé". Elle m'a confié que bon nombre d'ex-religieuses lui adressait un courrier révélant un itinéraire semblable à celui décrit.

Anne ignorait totalement l'existence de l'APRC. Elle envisageait de rencontrer de "nouvelles amies" lors d'un week-end. J'ai aussitôt proposé de venir leur donner une information sur l'Association. Et du

coup, j'invitais au week-end nos "collègues" qui avaient répondu au questionnaire. Toutes celles qui m'ont répondu trouvaient l'idée intéressante, mais la plupart disait quels problèmes cela leur posait : déplacement, financement.

Ce week-end n'a pas eu lieu (grève de train). Il est reporté au 5-6 février. Il n'est pas organisé par l'APRC. Il n'est pas à la charge de l'APRC, mais je pense aller y apporter une information sur l'APRC et profiter des échanges... du lieu...de la rencontre...

A bon entendeur, Salut! et amitié.
Bertie Gaven

IV.- DES EX-RELIGIEUX SE RENCONTRENT.

Réunion des ex-congréganistes hommes du sud-est 9 octobre 1998 à Nîmes

Présents : 2 ex-lazaristes, 1 ex-frère de St Viateur, 1 ex-rédemptoriste, 2 diocésains et 1 ex-rédemptoriste excusé qui a envoyé la lettre ci-après.

Cette réunion s'inscrit dans la décision du Congrès de Lyon de réunir les ex-congréganistes de la région.

Chaque participant a présenté son itinéraire dans son ou ses ex-familles religieuses, en notant les problèmes et les difficultés liés à la retraite.

Divers problèmes soulevés :

◆ Détachement pour un ministère diocésain : qui prend en charge cette période?

◆ Parcours dans plusieurs familles religieuses : comment reconstituer les trimestres de retraite et auprès de qui?

◆ Refus des supérieurs d'un Institut de communiquer les noms des AMC. Comment affûter la présentation de notre requête?

Les ex-lazaristes vont essayer en prenant exemple sur le travail accompli sur les diocèses de St Etienne et autres

diocèses, de recenser les AMC et de reconstituer leur parcours. Ils vont se revoir pour étudier la meilleure façon de présenter cette démarche auprès du Provincial.

André Trébuchon nous a fait découvrir l'importance du chiffrage du coût annuel d'un complément de la CAMAVIC, en référence au Minimum Interdiocésain Garanti ou au Minimum Contributif, pour présenter précisément auprès des supérieurs une juste reconnaissance des années passées dans le ministère. Il nous est apparu que nos efforts doivent porter de ce côté pour essayer d'ouvrir, nous aussi, une brèche, comme ont su le faire les diocésains.

Nous souhaitons une prochaine rencontre, plus élargie, et avec, si possible, des initiatives réalisées.

Albert Loiodice - André Meyranx

Un ex-religieux témoigne

Suite à l'A.G de Lyon cet été et à la décision de lancer un carrefour "Ex-congréganistes", j'ai entrepris auprès des "Rédemptoristes" de la pro-

V.- POURQUOI JE SUIS MEMBRE ASSOCIÉ.

vince de Lyon la petite démarche d'avoir les noms de ceux qui étaient "partis" depuis 1968. La réponse à ma demande écrite a été celle-ci :

- l'Archiviste ne peut pas communiquer cette liste

- par contre à chacun qui en fera la demande il lui indiquera ses trimestres d'affiliation à la CAMAVIC.

Par ailleurs mon correspondant qui est à la retraite me faisait part de la modicité de sa pension : 1900f par mois, en pensant probablement m'étonner!

Tout ceci m'a suggéré plusieurs réflexions, de même que d'autres contacts que j'ai eus avec des ex-confrères toujours dans l'institution :

1- leur retraite : "ils s'en foutent"

2- ils ne connaissent pas leur représentant dans les discussions. Savent-ils même qu'il y a des représentants?

3- Cela pose pour nous la question de la connaissance du fonctionnement de la Tripartite. Les religieux comme les religieuses ne sont-ils pas seulement les porteurs d'eau, des équipiers dociles ?

4- Le manque de solidarité entre diocèses et communautés religieuses rejaillit sur les problèmes de retraite, puisqu'il semble que les diocèses peuvent financièrement assumer des compléments plus facilement que les communautés religieuses, ça nous pénalise donc aussi.

J.L. B.

**Avez-vous
réglé
votre cotisation
98-99 ?
Si oui, bravo!
Si non, faites-le
sans tarder!
Merci !**

Pourquoi adhérer à l'APRC comme "membre associé" :

Non pas par intérêt personnel immédiat. Il y a même un petit risque d'apparaître comme des gêneurs, sorte de poil à gratter pour l'autorité diocésaine et peut-être certains de nos confrères.

Une des motivations serait la sympathie pour d'anciens prêtres, religieuses ou religieux que nous avons connus : ils ont oeuvré au mieux au sein de l'Eglise, nous avons noué des liens fraternels avec eux. Il serait mal venu de couper les ponts et de casser des liens sous prétexte qu'ils ont quitté leur fonction ou leur statut.

Au contraire c'est une joie d'en retrouver quelques-uns - grâce à l'APRC - et même d'en découvrir d'autres bien sympathiques, y compris des religieuses et des religieux.

D'autant qu'il nous apparaît qu'il est souvent fait dans l'Eglise, un sort injuste à ceux qui quittent la prêtrise ou la vie religieuse. Ceci se vérifie lorsqu'ils prennent leur décision (on pourrait souhaiter plus d'aide ou de maintien de liens fraternels de la part des gens d'Eglise... en reconnaissance du travail qu'ils ont fait); et cela se vérifie encore lorsqu'arrive l'âge de la retraite.

Il nous paraît alors normal de dépenser force, argent et énergie pour appuyer la lutte de ceux qui veulent arriver à une retraite correcte pour tous.

En effet, nous nous retrouvons assez bien dans leur revendication d'une retraite digne et garantie sous la forme d'un droit, tenant compte du temps de leur service d'Eglise.

Cette solidarité, d'ailleurs, se traduit pour nous dans le même esprit que pour d'autres actions menées (action syndicale lorsque nous étions P.O. actifs, engagement dans telle ou telle association, signatures de pétition etc...) La solidarité pour nous veut rejoindre les situations injustes qu'elles soient au sein de la société civile ou dans le monde ecclésial... Il n'y a pas de domaine interdit.

Comment nous voyons notre participation à l'APRC comme "membre associé"

Le mieux est de reprendre quelques éléments de notre collaboration passée avec l'APRC 44.

Dans les années 96-97, plusieurs rencontres se mettent en place regroupant quelques membres de l'APRC, de l'APSECC, du conseil presbytéral et de la mission ouvrière et l'ensemble de l'équipe des prêtres-ouvriers de la région nantaise. Il en résulte un document signé par l'APRC44, ayant comme but de sensibiliser nos entourages respectifs à la question de la retraite des AMC.

Dans ce cas précis, nous avons conçu notre rôle comme un soutien afin d'appuyer les initiatives de l'APRC et non comme coauteur du texte, l'APRC devant rester maître de ses objectifs et de ses modes d'action.

Dans le cadre d'une action lancée par l'APRC 44, l'équipe nantaise des P.O. a envoyé à l'évêque de Nantes une lettre collective pour soutenir l'action menée par l'APRC 44.

Et nous avons saisi l'occasion de rencontres avec notre évêque pour aborder cette question de façon qu'elle devienne

encore davantage une épine dans le pied de l'autorité ecclésiastique.

De temps à autre il nous arrive de collaborer avec l'APRC 44, à leur demande, en apportant notre point de vue, notre sensibilité et même des éléments précis en notre connaissance. Etant à l'intérieur de l'institution, nous pouvons ainsi apporter notre pierre pour que le travail de l'APRC 44 résonne de façon plus juste et donc plus adaptée.

Voilà comment nous voyons notre rôle de membre associé à l'APRC : celui de soutien, d'appui, de travail avec les membres actifs de l'APRC, faisant partie de la même association mais pas au même titre qu'eux.

*Gérard Château et Jean-Yves Mahé
de l'équipe des prêtres-ouvriers de
la région nantaise.*

Pourquoi, laïc, j'apporte mon soutien à l'APRC :

Les retraites sont plus que jamais à l'ordre du jour de la vie socio-économique de notre pays. Pour toutes les catégories de salariés et à plus forte raison, pour celles et ceux qui ont eu des parcours professionnels "non linéaires" pour parler comme les spécialistes. Né de la génération du baby-boom, j'en connais qui étaient des aînés accompagnant mes pas de pré-adolescent et de jeune dans les années soixante. Je ne me demandais pas alors si "vicaire" ou "assistant ecclésiastique" était un métier. Je constatais simplement une disponibilité et une écoute qui me semblait "professionnelle". Puis certains ont modifié leur itinéraire et aujourd'hui ils sont retraités. Ces années-là ne pouvaient être passées par pertes et profits (pour qui d'ailleurs?) et n'être point

validées. C'est pour cet objectif là que j'ai apporté mon soutien à l'APRC.

G. QUITTARD

*Elu local, ancien dirigeant national
de l'ACE.*

Directeur général d'une Mutuelle.



BONNE ANNEE 1999!

VI.- UN PEU D'HISTOIRE POUR COMPRENDRE AUJOURD'HUI.

Retour aux sources

Il est souvent utile de revenir aux textes fondateurs, que tous citent mais que peu analysent scrupuleusement. Que dit la fameuse *ordonnance de 1945*, fondatrice de la Sécurité Sociale française?

Titre 1er, Art. 1er : " Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. "

Le texte ajoute que les ressources, prévues au titre IV, seront assurées dans l'avenir par l'établissement d'une cotisation unique et par des contributions de l'Etat; mais en attendant elles proviendront de cotisations assises sur les salaires ou les gains, inférieurs à un certain plafond, perçus par les bénéficiaires.¹

Notons qu'ils s'agit des travailleurs, *salariés ou non-*

salariés, dont les revenus baissent ou disparaissent par suite de maladie (prestations en espèces), de vieillesse, d'invalidité, ou qui doivent faire face à une augmentation de charges : famille, maladie (prestations en nature)

La collectivité prend en charge les revenus de remplacement ou les suppléments de revenus qui leur seront alloués.

1.- Revenus de remplacement

Les cas envisagés ici sont ceux où le travailleur ne peut plus travailler ou dont le gain (le revenu) n'est plus assuré complètement par son entreprise.²

Contrairement au plan britannique, l'ordonnance n'inclut pas le chômage parmi ces risques. La vieillesse représente la période par excellence où il n'y a plus de gain. La loi peut même interdire de travailler. Or le gain est lié au travail, salarié ou non-salarié.

2.- Charges supplémentaires.

L'Ordonnance cite la famille, ce qui englobe toutes les

¹ Les titres II et III concernent l'organisation technique, financière et administrative, le titre V le contrôle et le contentieux, les titres VI et VII les dispositions diverses et transitoires. Il y a en tout 88 articles.

² Beaucoup de conventions collectives maintiennent au moins partiellement, la rémunération pendant un certain temps. La sécurité sociale viendra compléter.

allocations familiales. Elles sont maintenant toutes non contributives mais certaines sont soumises à des conditions de ressources. Il y a aussi les charges de frais de santé, que viendront couvrir les "prestations en nature" de l'assurance maladie.

Ces frais de santé concernent tout autant les actifs que les retraités.

3.- Code de sécurité sociale.

Son premier article (Art.111-1) reprend les termes de l'ordonnance en ajoutant cette phrase en préambule :

"L'organisation de la sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale."

Et le troisième alinéa explicite : *" la sécurité sociale assure, pour toute autre personne et pour les membres de sa famille résidant sur le territoire français, la couverture des charges de maladie et de maternité ainsi que des charges de famille."* C'était l'extension, même aux non travailleurs et aux non citoyens, des droits aux allocations familiales et aux prestations en nature de l'assurance maladie.

4.-Le clergé.

Il se réclame en fait d'une double solidarité³ : celle de la nation et celle de sa communauté chrétienne pour le diocésain, de sa congrégation pour le religieux. C'est la solidarité religieuse qui lui assure "l'honnête subsistance (c'est une garantie de ressources), mais non un revenu. Sous l'ancien régime les revenus du patrimoine ecclésiastique permettaient aux

diocèses et aux congrégations d'assurer à chacun cette sécurité (sociale).

N'ayant pas de revenu, et donc n'ayant jamais de perte ou de diminution de revenus, le clerc ne peut prétendre auprès de la sécurité sociale, qu'aux prestations en nature.

L'assurance vieillesse lui accorde malgré tout un revenu de remplacement, alors que sa collectivité chrétienne continue à lui garantir "une honnête subsistance. Une certaine ambiguïté demeure.

J. Bassot.

VII.- QUESTIONS PRATIQUES

I. Les pensions de réversion

Suite au décès du conjoint, le veuf ou la veuve ou le conjoint divorcé non remarié peut bénéficier, sous certaines conditions, des pensions de réversion découlant des retraites perçues ou à percevoir par le conjoint décédé.

Donnent éventuellement droit à pension de réversion :

- Les pensions de retraite du Régime Général
- Les retraites versées par les caisses de retraite complémentaire.

La pension de réversion du Régime Général :

Trois conditions :

1.- Avoir été marié avec l'assuré au moins deux ans, sauf si un ou plusieurs enfants sont issus de cette union.

En cas de divorce, l'ex-conjoint, non remarié, peut prétendre à cette pension, pension qu'il devra partager avec le veuf ou la veuve de l'assuré décédé au cas où ce dernier se serait remarié. Le décès de l'un des ex-conjoints apporterait au survivant l'intégralité de la pension.

2.- Le conjoint survivant doit avoir au moins 55 ans. Avant

cet âge il est possible, sous certaines conditions, d'obtenir l'assurance veuvage.

3.- Les ressources du survivant ne doivent pas dépasser 2080 fois le SMIC horaire soit 83657f/an. On prend en compte l'année précédant la demande.

Le montant de la pension de réversion du régime général représente 54% de la retraite principale du conjoint décédé; c'est-à-dire que ne sont pas prises en compte les majorations pour le nombre d'enfants élevés, pour conjoint à charge d'au moins 65 ans ou pour tierce personne.

La pension de réversion peut se cumuler, sous certaines conditions, avec la retraite du conjoint survivant. Pour savoir si vous y avez droit, rapprochez-vous de votre caisse vieillesse pour des majorations forfaitaires en fonction des enfants à charge.

La réversion des Régimes

Complémentaires:

1.- Pour les régimes cadres : AGIRC

Le conjoint survivant, non remarié, du cadre salarié a droit, en général à partir de 60 ans, à 60% des points du conjoint décédé. Le versement peut être obtenu à partir de 55 ans mais avec des minorations de taux,

³ La solidarité nationale n'a pas vocation à se substituer à toutes les autres formes de solidarités : familiale, locale, religieuse, associative, caritative.

de 52% à 55 ans jusqu'à 58,4% à 59 ans.

En fonction d'autres critères, d'autres avantages peuvent être accordés : se renseigner auprès de votre caisse de cadres.

2.- Pour les non cadres : ARRCO

Les veuves peuvent prétendre à une pension de réversion dès 50 ans. Cette limite d'âge peut être abaissée en cas d'invalidité de leur part ou d'enfants à charge. Les veufs ne supportent pas de limite d'âge s'ils ont au moins deux enfants à charge. Le taux applicable est de 60% des droits de l'ancien salarié décédé. Certaines caisses relevant de l'ARRCO ont des régimes encore plus souples : bien se renseigner.

2. Quelques rappels:

L'Allocation Complémentaire des ASSEDIC :

Certains adhérents ont des difficultés à faire valoir leurs droits auprès des ASSEDIC. En cas de litige bien fondé, n'hésitez pas à

écrire en recommandé au directeur régional de cet organisme. Le signataire est à votre disposition pour vous indiquer comment rédiger votre demande.

Points gratuits de l'ARRCO

Certaines communautés religieuses (rares heureusement) refusent d'aider leurs anciens membres à obtenir des points gratuits de l'ARRCO pour le travail effectué, avant 1979, dans des établissements où des laïcs étaient salariés et pour qui les établissements cotisaient à des retraites complémentaires. Je vous rappelle que votre demande d'attestation d'emploi doit être

adressée au directeur(trice) actuel(le) de l'établissement et non pas à la communauté religieuse. Le problème viendra du fait que, soit la communauté religieuse tient toujours l'établissement soit que le directeur actuel non religieux devra s'adresser à la communauté pour vérifier les dires du demandeur. Si l'obtention du certificat de travail s'avère impossible, il serait judicieux d'adresser une protestation écrite à la CSM, quitte à ce que la commission femmes en parle lors de ses contacts avec les supérieures majeures. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la part de ces communautés, mais plutôt d'ignorance.

Constitution de dossiers retraite

N'attendez pas d'avoir 60 ans pour faire vos reconstitutions de carrière. Il faut s'y mettre au plus tôt, surtout quand il s'agit d'obtenir des documents couvrant des périodes remontant à 20 ou 30 ans en arrière.

L. Le Guen. 15.12.98

Votre attention s'il vous plaît!

Régulièrement des adhérents de l'APRC écrivent pour connaître leurs droits concernant la retraite.

Nous rappelons que l'excellent "Guide pratique sur la retraite avec l'APRC" est une mine d'informations précises sur les situations et les problèmes qui peuvent se rencontrer. Reportez-vous-y. Commandez-le au siège de l'APRC. Prix : 15f. port compris.

Nous rappelons aussi que le Bulletin a déjà traité à de nombreuses reprises ces questions. Relisez-les. Enfin s'il reste des obscurités, Laurent Le Guen reste à votre disposition pour vous éclairer. Tél: 05 56 78 29 33.

N.D.L.R.

VIII.- COURRIER DES LECTEURS

"Quand j'ai connu l'APRC en 96, je m'y suis tout de suite reconnue car, comme dans ma profession d'employée de maison, l'APRC a du mal à se faire reconnaître et lutte aussi contre l'injustice, mais se rendre compte qu'il y a une injustice dans un milieu où normalement cela ne devrait pas exister, c'est pénible.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le dossier "Des femmes prennent la parole", certaines réflexions m'ont fait "bouillir"... J'ai deux soeurs qui sont restées en Congrégation, je me demande quelquefois qui vit le voeu de pauvreté dans la vie de tous les jours."

O.J.35

"J'ai écrit il y a quelques semaines à l'évêque de mon diocèse d'origine pour m'étonner que les AMC ne percevaient pas de complément de retraite comme les prêtres restés dans l'institution. Voici sa réponse:

"Vous savez très bien qu'il s'agit là d'un problème très difficile. Je regrette qu'un diocèse ait cru pouvoir prendre une position séparée. Nous ne sommes pas simplement devant la bonne volonté des personnes, mais devant des règlements et devant une position juridique qui s'étend à l'ensemble des personnes concernées.

Croyez bien que nous suivons très attentivement cette situation, mais nous sommes dans un état de droit et il nous faut à tout prix respecter les règles et les décisions administratives.

Sûr que vous comprendrez cette position, je vous prie de croire, Monsieur en mes sentiments dévoués."

Pas très encourageant à mon avis!"

H.B.23

"A l'occasion d'un échange de courrier, avec un membre de la communauté catho où je résidais au temps de mon ministère, j'en ai profité pour l'informer de l'existence de l'APRC. Cette information l'a fort intéressé et F.T. m'a envoyé un chèque de 500f. pour faire partie de l'APRC en tant que membre associé et pour soutenir notre action. Je transmets donc ce chèque ainsi que les coordonnées de mon ami.

Je crois qu'il y aurait beaucoup à faire du côté des Membres Associés potentiels : de mon côté cette expérience me pousse à tenter quelques informations supplémentaires.

Peut-être pourrait-on s'adresser aux membres associés de façon plus particulière dans le bulletin."

M.C. 01

"J'ai assisté à l'émission de Jean-Luc Delarue "Ça se discute" sur "les prêtres, quel avenir". La production m'avait demandé de participer, mais je ne correspondais pas au profil souhaité. Après coup, je ne le regrette pas. Quelle vision de l'Eglise le grand public a-t-il eu ? Une Eglise, sûre de la Vérité, utilisant sans cesse la langue de bois, niant les évidences, loin des préoccupations des gens. Rien sur l'avenir du prêtre et le monde du travail, sur son insertion dans notre cité, sur sa place dans notre République laïque. Tout sur l'avenir du prêtre et le sexe! J'ai été content de voir comment cette Eglise n'est plus la mienne, mais j'étais gêné

pour tous ceux qui croient encore au message évangélique et qui n'en ont vu qu'une caricature."

Y.L.41.

"Je vous fais parvenir copie de l'acte exigé par la CAMAVIC pour la poursuite de la pension. Cet acte doit être reconnu par une mairie. Pour les autres régimes la signature du pensionné suffit (S.S. - M.S.A.- Caisse des Cadres...)

Pourquoi une telle exigence nous concernant? Quelle utilité? J'ai l'impression qu'on serait suspecté de La signature, éventuellement suivie du fameux "Lu et approuvé" devrait suffire. Pour une retraite *convenable*" j'aimerais qu'administrativement parlant on ait une attitude convenable à notre égard.

Voici le texte de l'attestation demandée par la CAMAVIC à la Mairie :

Nous soussignés... certifions que Nom...Prénom.... N° d'immatriculation Adresse Date de naissance Nationalité est vivant(e) pour s'être présenté(e) devant nous. Fait à... le ... Signature et cachet

Merci pour tout ce qui est fait par l'APRC. Oh Dieu, que tu es formidable, mais que tes institutions sont dures à vivre. S'il te plaît, je te conseille d'en changer. Envoie Michel pour terrasser ces dragons."

P.G. 74

"En 1991 après 40 ans de prêtrise, suite à de gros ennuis de santé je me suis retiré chez mon amie, refusant toute proposition qui m'au-

rait obligé à vivre cette liaison dans la clandestinité! Ayant eu connaissance par la radio, de l'existence de l'APRC, je vous adresse ces quelques mots pour un premier contact : évidemment, je souhaiterais en priorité et ne serait-ce que par solidarité connaître les conditions d'adhésion et les statuts de l'association."

P.D.79

"Oui c'est un oubli de ne pas m'être réabonné. Je corrige. Je cotise depuis le début... Mes 23 ans représentent le 1/10 de ma retraite. Je ne me plains pas."

J.B.49

"Personnellement, je n'ai pas à me plaindre financièrement ayant été enseignante, mais je m'intéresse aux cas cités par le bulletin que je lis régulièrement."

M.T.

"Malgré tous les efforts faits par l'APRC, il n'y a pas beaucoup d'avancée. Il nous faut vivre avec de maigres retraites."

A.M.M. 85.

" Je suis bien occupée mais je peux me rendre disponible si l'une ou l'autre a besoin de quelque chose. Je ne sais quoi, mais peut-être d'un lieu et d'un temps de repos, d'accueil et d'amitié.

Je suis depuis plusieurs années et j'apprécie votre travail pour que nous ayons une retraite correcte."

M.J.V. 07 (0475353714)

"Quand je suis sortie de communauté, il m'a fallu du temps pour voir clair, assumer mon choix et en quelque sorte me déculpabiliser. J'ai aujourd'hui 78 ans. Ce qui m'a aidé le plus au moment de mon départ ce sont les réunions de l'APRC, la

rencontre avec d'autres dans mon cas. Même sans entrer dans le détail de nos situations particulières, il y avait une amitié sincère dans nos rencontres. Et c'était réconfortant.

Aujourd'hui, quoique plus facile, le départ d'une communauté s'apparente toujours à une sortie de "secte" et demande un certain déconditionnement.

Mais je garde beaucoup de gratitude à tous ceux et celles qui portent à bout de bras l'Association.

Je vous assure à tous de toute mon amitié."

E.B.85

"Je suis dans la mouise avec 4.000f mensuels. Payés mon loyer, mes frais de logement... et tout ce qui est indispensable à la vie, je ne puis me permettre ni voyages, ni loisirs, ni lectures. Je suis entrain de peindre et dessiner des cartes de Noël pour me donner un petit plus pour vivre."

M.C.C.22.

"Je pense que chaque communauté aime régler au cas par cas, et pour certaines, ce n'est pas la meilleure solution!! Je ne pense pas que les communautés pensent à donner un complément CAMAVIC..."

M.D.

"Merci de votre lettre. Bien sûr, je suis intéressée par votre document "Des femmes prennent la parole". C'est vrai qu'après de nombreuses années passées dans la "vie religieuse", on reste "marquée" et il faut bien vivre avec... Je veux bien adhérer à l'association, cela réconforte de se dire qu'on n'est pas isolée, je pensais bien qu'il devait exister un

"groupe d'ex-religieuses" mais comment le savoir ?"

G.P. 94

"Je vais avoir 82 ans. Après 47 années passées au service d'autrui, il est dur de me retrouver seule... J'ai encore besoin d'écouter les autres et aussi d'être un peu écoutée."

A.H.89

"Voici, avec du retard ma cotisation pour 1998. J'aimerais faire beaucoup plus pour aider ceux qui ont moins de facilité que moi. A regret. D'habitude je fais cette démarche au moment de l'Assemblée Générale où je ne me rends jamais! Ma dernière cotisation réglée date de mois d'avril 1997.

Bousculée, fatiguée à ce moment-là, j'ai omis de répondre. Veuillez m'excuser.

Avec mes encouragements, meilleures amitiés et merci pour tout ce que vous faites à l'intention des autres. Joyeux Noël et Bonne Année."

P.J. 54

"En train de réchauffer mes vieux os au soleil des Tropiques, je vous exprime mes sentiments les plus fraternels (ce n'est pas tellement courant dans la corporation) et vous prie de continuer votre oeuvre admirable, digne de toutes louanges. Grâce à l'APRC, j'ai réussi à faire augmenter ma pension de 2.200 à 4.500FF = insuffisante, bien sûr, mais tout de même une aide appréciable. Merci de tout coeur. Surtout continuez !"

H. BR. Vénézuéla



"ça se discute"

(à propos de l'émission d'A2 d'un mercredi de novembre sur l'Avenir des prêtres.)

Pourquoi je n'ai pas parlé alors que j'avais été invitée au titre de l'APRC ?

Parce J.L. Delarue s'est "mêlé les pinceaux". A un certain moment de l'enregistrement il a demandé: "Bertie Gaven, c'est vous qui voulez être prêtre?" - "Non, ce n'est pas moi!" Et la personne en question est allée occuper un fauteuil sur le plateau. Après quoi, J.L. Delarue ne m'a pas réinterrogée- mon fauteuil est resté vide...

J'avais accepté de participer à cette émission dont le titre et le canevas ont été modifiés 6 jours avant l'enregistrement. Je ne souhaitais qu'une chose, dire que j'étais membre de l'APRC et quel était le but de l'association... navrée, ce furent 4 heures d'enregistrement pour rien.

à suivre...

En effet, je viens d'être contactée par une autre émission 'Ligne de Vie' le dimanche soir sur la 2. Je n'ai guère de précisions. L'organisateur avait en mains notre document quand il m'a contactée. Il souhaite une émission sur le thème "L'Eglise de France", documentaire, et non point "show à l'américaine" destiné à faire gagner des parts de marché à son producteur.

A suivre... dis-je!...

Bertie Gaven.

**Avez-vous
réglé
votre cotisation
98-99 ?**

**Si oui, bravo!
Si non, faites-le
sans tarder!
Merci**

IX.- L'APRC SUR INTERNET

L'APRC n'a pas de site sur Internet.

Un site est un ensemble de pages qui donnent des informations n'appartenant qu'à celui qui l'a créé. Le coût serait trop élevé pour l'utilité qu'en auraient les quelques adhérents connectés au réseau WEB (www= world wide web)

Le WEB est comme une toile d'araignée mondiale ou filet tendu sur la planète dont chaque maille serait un ordinateur et chaque fil une ligne de téléphone.

Par contre, il est possible d'adresser des lettres (*courrier électronique*, autrement appelé *email* par les anglo-saxons). En une seconde, votre destinataire reçoit le courrier. Pas de timbres, donc pas d'intermédiaire.

Ceux qui ont une adresse sur le Web, possèdent une boîte aux lettres. A la connexion sur Internet, on vous signale quand vous êtes destinataire d'une lettre si un courrier (ou plusieurs) est arrivé.

Voici la liste des adresses connues de quelques adhérents de l'APRC connectés à Internet (Trois passent par les services du fournisseurs d'accès AOL, un seul par WANADOO)

Jacques BASSOT : dauphingem@aol.com
Laurent LE GUEN : lleguen@aol.com
Michel ODDOU (APRC) : aprclly@aol.com
H.DEMANGEAU: henri.demangeau@wanadoo.fr
Jo Bonfils: BONFILSJOSEPH@minitel.net

Faites-vous connaître si vous êtes branché. Et ainsi l'information pourra passer très rapidement, surtout quand celle-ci est urgente.
Michel Oddou.

X.- NÉCROLOGIE.

Pierre Loubrieu décédé le 16 août

Fernand Denoyelle d'Amiens décédé le 20 septembre

Lucien Girard d'Avignon décédé le 19 octobre

Marie-Lucienne Le Ridoux de Monteneuf (35) décédée le 15 novembre

François Caboche d'Amiens décédé le 15 novembre

Sébastien Alleman de Seine et Marne décédé en novembre

Le fils de 17 ans de Roger et Mireille Audigié de Bollène (84) décédé accidentellement en octobre des suites d'un choc au cours d'un match de rugby.

Jean Serazin de St Sébastien sur Loire (44), 71ans décédé d'une crise cardiaque le 21 décembre.

A leurs familles, nous présentons nos sincères condoléances.

XI.- UNE NOUVELLE SESSION DE FORMATION

Pour mieux comprendre le système de protection sociale en France et plus particulièrement la Sécurité Sociale dont le volet "vieillesse" nous concerne au premier chef, avec la spécificité de la CAMAVIC dans ce système, le C.A. a décidé après les 3 sessions tenues à Paris, à Rennes et à Lyon, d'en organiser une nouvelle :

à PARIS, du samedi 6 mars à 14h.
au dimanche 7 mars 1999 à 16h.

Nous l'ouvrons à tous les adhérents actifs, qui pourraient en tirer bénéfice pour tous. Elle sera animée par Jacques Bassot.

Les conditions habituelles restent les mêmes :

- l'APRC prend en charge le déplacement.
- l'hébergement et la nourriture sont à la charge des participants. Il est vrai que ça représente une charge financière (300F environ pour la nuit et 3 repas).

PROGRAMME

Samedi

- | | |
|--------------|--|
| 14h. | Accueil et présentation. |
| 14h.30 -16h. | De l'Eglise-providence à l'Etat-Providence
De l'aspiration à la sécurité vers la Sécurité Sociale |
| 16h.30 -19h. | Quelques concepts de base de la Protection Sociale
Assistance et Assurance |
| Soirée | Echanges et discussion. |

Dimanche

- | | |
|--------------|--|
| 9h-10h.30 | La protection sociale en France
L'organisation de la Sécurité Sociale |
| 11h.-12h. | La protection sociale du clergé
De la Mutuelle St Martin aux Caisses des Cultes
Diocésains et Congréganistes |
| 14h. - 16 h. | Les AMC et l'APRC
Difficultés et perspectives |

N.B. - Nous utiliserons les fiches techniques de l'APSECC pour alimenter notre réflexion. - Pour vous préparer lisez le livre de Jacques Bassot : *La retraite du clergé*. Ed. de l'Atelier. 90F

Pour vous inscrire : écrivez sans tarder à Michel ODDOU, 25 Rue Lamartine B2, 69120 VAULX en VELIN- Tél.04 78 80 35 37, qui vous adressera toutes informations nécessaires (lieu, modalités d'inscription....)

XII. ADHESIONS - COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901, créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les "Anciens Ministres des Cultes"

Ses seules ressources proviennent des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1.- Les *ANCIENS MINISTRES du CULTE* eux-mêmes (AMC). On désigne ainsi, ceux, hommes et femmes, qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.

2.- Tous leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant "*MEMBRES ASSOCIES*" (M.A.) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'APRC. Ils sont invités à y participer s'ils le désirent. A l'Assemblée Générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art.5,b)

L'adhésion comporte l'abonnement au BULLETIN trimestriel d'Information.

TARIF

I.- ANCIENS MINISTRES des CULTES (AMC)

1. Cotisation ordinaire : 150F + 60F. (abonnement).....210F

2. Cotisation minimale 60F. (abonnement).....60F

(cette cotisation concerne les personnes en situation économique difficile. Elle est aussi importante. Elle donne à l'APRC un adhérent cotisant de plus et augmente sa représentativité)

3. Cotisation de soutien : 250F + 60F. (abonnement).....310F

4. Cotisation de solidarité : 350F ou davantage+ 60F (abonnement).410F ou davantage

II. Non AMC : MEMBRE ASSOCIE (M.A.)

CONTRIBUTION de solidarité.....: 100F.

retourner à APRC, 25 rue LamartineB2, 69120 VAULX en VELIN. CCP GRENOBLE 232 42 W

Nom et Prénom..... Ancien Ministre du Culte (AMC)

Membre Associé (M.A.)

Adresse :

Code Postal..... VILLE :

verse F. au compte de l'APRC

Pour les AMC seulement :

Renseignements (facultatifs) pour mieux nous connaître et nous aider

Année de naissance.....Nombre de trimestres CAMAVIC.....

Diocèse de départ :

Congrégation de départ.....

Pour les religieux préciser : Prêtre Non Prêtre

Date Signature

Les cotisations actuelles sont pour l'année 98/99. Vous recevrez la carte de couleur bleue donnant droit aux votes de l'A.G. 1999.